

# LES MATINALES DE LA FORMATION DANS L'ENTREPRISE



**CCI formation**

CCI LYON MÉTROPOLE  
Saint-Etienne Roanne

**Les réponses opérationnelles aux questions que vous vous posez !**



Les Matinales de la formation proposent d'aborder, au cours de l'année 2017, cinq thèmes de la formation professionnelle à travers une série de questions pertinentes ciblées "entreprise". CCI formation et les juristes de Centre Inffo vous accueillent et vous apportent un ensemble de réponses précises et opérationnelles.

8h30 : Accueil / Café  
9h-11h : Conférence / Débat

## INSCRIPTIONS

### PROGRAMMATION SUR PARIS

#### Inscription auprès de Centre Inffo

4, avenue du Stade-de France  
93218 Saint-Denis-La Plaine cedex  
Tél : 01 55 93 91 82 et 01 55 93 91 83  
Fax : 01 55 93 17 28  
Courriel : [contact.formation@centre-inffo.fr](mailto:contact.formation@centre-inffo.fr)

**Télécharger le programme et le bulletin d'inscription sur le site**  
[www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr) - « Agenda de nos événements »

#### Contact commercial

Mme Mirjana MARAVIC  
Tel : 01 55 93 91 90 Courriel : [m.maravic@centre-inffo.fr](mailto:m.maravic@centre-inffo.fr)



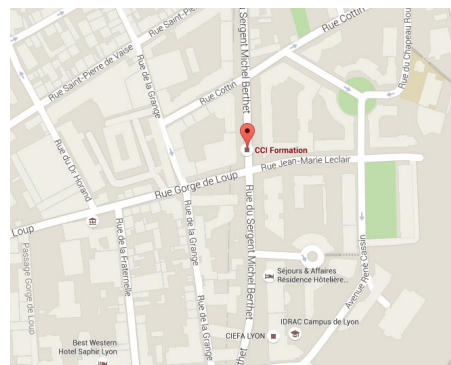
**Le Procope**  
13 rue de l'Ancienne Comédie - 75006 PARIS  
Métro Odéon ou Mabillon  
Parking École de médecine,  
Mazarine ou Marché Saint-Germain

### PROGRAMMATION SUR LYON

#### Inscriptions en ligne sur

[WWW.CCIFORMATIONPRO.FR](http://WWW.CCIFORMATIONPRO.FR)

CCI formation Lyon Métropole  
36 rue Sergent Michel Berthet  
69009 Lyon  
Contact : Elise Palmigiani - 04 72 53 88 15  
[palmigiani@lyon.cci](mailto:palmigiani@lyon.cci)



# LES MATINALES DE LA FORMATION

## Qualité de la formation : quels impacts pour l'entreprise ?

### THÈME 1

#### INTERVENANTE

Valérie Michelet,  
Juriste, Pôle Juridique

Paris - 30 mars 2017  
Lyon - 9 mars 2017

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les principaux financeurs de la formation (Etat, Région, Pôle emploi, Opcas, Opacif et Agefiph) doivent s'assurer de la capacité du prestataire à dispenser des actions de formation de qualité. Cette nouvelle mission concerne les financeurs de la formation et, par ricochet, les organismes de formation. Il est prévu également la publication de la liste des organismes de formation qui répondent aux critères qualité du décret par les financeurs. Par conséquent, la question de la qualité de l'offre de formation concerne également l'entreprise. Quels sont les critères et les indicateurs utilisés par les Opcas et les Fongecif pour évaluer la qualité de la formation ? Qu'est-ce que le Data-dock ? Quel(s) intérêt(s) pour l'entreprise et quelles conséquences sur la contractualisation avec les prestataires de formation ?

## Certifications professionnelles : quels enjeux pour l'entreprise ?

### THÈME 2

#### INTERVENANTE

Valérie Michelet,  
Juriste, Pôle Juridique

Paris - 30 mai 2017  
Lyon - 26 septembre 2017

L'objectif de sécurisation professionnelle a conduit à reconnaître une place de plus en plus importante aux certifications professionnelles dans notre système de formation professionnelle. Ainsi, de nombreux dispositifs de formation ne sont aujourd'hui éligibles aux fonds mutualisés auprès des OPCA que s'ils conduisent à la délivrance d'une certification professionnelle : compte personnel de formation (CPF), validation des acquis de l'expérience (VAE), contrat et période de professionnalisation... Qu'est-ce qu'une certification ? Où sont-elles enregistrées ? Quels intérêts pour l'entreprise de choisir des formations conduisant à des certifications ?

## Qu'est-ce qu'une action de formation aujourd'hui ?

### THÈME 3

#### INTERVENANT

Fouzi Fethi,  
Juriste, Pôle Juridique

Paris - 15 juin 2017  
Lyon - 22 juin 2017

Quand nous formons-nous ? Dans une salle de formation ? Devant un écran ? En travaillant ? En échangeant avec les collègues de travail ? Si ces questions peuvent a priori relever du champ d'expertise d'un pédagogue ou d'un spécialiste des apprentissages, en France elles sont aussi appréhendées par le Droit. La notion d'« action formation » est en effet caractérisée par la loi. Celle-ci a connu, au fil des dernières réformes, plusieurs évolutions. Ainsi, après avoir pris en compte les « formations ouvertes et à distance » (FOAD) en fixant leurs conditions de réalisation, elle vient d'introduire pour la première fois la notion de « parcours individuel et évolutif » dans le Code du travail. Quels enjeux pour l'entreprise après la disparition de la 2483 ? Quelles sont les dernières évolutions concernant les Opcas ? Existe-t-il des alternatives à la feuille d'émergence ?

## Quels indicateurs pour mesurer son « investissement » formation ?

### THÈME 4

#### INTERVENANT

Fouzi Fethi,  
Juriste, Pôle Juridique

Paris - 7 novembre 2017  
Lyon - 9 novembre 2017

Depuis la réforme de 2014, l'entreprise n'a plus à déclarer, ni à justifier vis-à-vis de l'Etat son financement direct en matière de formation. Il n'est plus question d'atteindre un minimum légal en termes de dépenses mais de respecter ses obligations en matière d'employabilité et d'adopter une logique de performance. Dans cet espace de liberté, l'entreprise se trouve confrontée à des choix d'investissement mais aussi d'indicateurs pour le mesurer. Quels indicateurs pour les dépenses directes et les versements libres à son Opcas ? Quels effets sur l'information au comité d'entreprise (CE) ? Quels indicateurs en cas de contrôle de l'administration ou de contentieux avec le salarié ?

## Sécurisation des parcours professionnels : le CPF à l'heure du CPA

### THÈME 5

#### INTERVENANTE

Valérie Michelet,  
Juriste, Pôle Juridique

Paris - 30 novembre 2017  
Lyon - 14 décembre 2017

Le compte personnel d'activité (CPA) a été créé afin que chaque personne dispose au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'un compte qui rassemble, dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa vie professionnelle, indépendamment de son statut, les droits sociaux utiles pour sécuriser son parcours professionnel, notamment la reconnaissance d'un droit universel à la formation. Ce droit s'exerce via le Compte personnel de formation (CPF), un des comptes associés au CPA, qui a été réaménagé pour renforcer et faciliter l'accès à la formation. Quels liens entre le CPA et le CPF et les autres comptes ? Comment s'associe les différents comptes pour financer une formation ? Pourquoi l'entreprise doit s'intéresser au CPA ?